

POLITIQUE SECTORIELLE

Le Maroc a adopté le libéralisme économique et a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Sa politique en matière de commerce extérieur s'articule autour des points suivants :

- la promotion des exportations ;
- la mise en place de régimes économiques en douane ;
- les allègements fiscaux à l'importation ;
- la signature de conventions d'échanges économiques avec plusieurs pays étrangers ;
- la liberté de transfert de fonds à l'étranger ;
- l'encouragement du partenariat avec les opérateurs économiques étrangers ;
- l'accès au financement des importations et des exportations ;
- la création de zones franches d'exportation.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'Import-Export.

Dans ce cadre, seront traités, les points suivants :

- les principes du commerce extérieur ;
- le langage du commerce extérieur ;
- les systèmes de paiement en matière de commerce extérieur ;
- les modalités d'importation ;
- les modalités d'exportation ;
- les régimes économiques en douane ;
- le financement des exportations ;
- les zones franches d'exportation ;
- les procédures de création d'une entreprise ;
- les modalités de financement d'une entreprise ;
- les avantages accordés au secteur.